

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
1 Rue Marius Berliet
F-69720 SAINT BONNET DE MURE
France
Tél: +33(0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33(0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 4. N° code du produit: AVD4102-650
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Nocif par inhalation.
Nocif par contact avec la peau.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • dichlorométhane; chlorure de méthylène
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 20 Nocif par inhalation.
21 Nocif par contact avec la peau.
40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
24 Éviter le contact avec la peau.
25 Éviter le contact avec les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36 Porter un vêtement de protection approprié.
37 Porter des gants appropriés.
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
2. 6. Dangers principaux: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif par inhalation.
Le mélange vapeur / air est inflammable.
2. 7. Autres dangers: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Résine haute température
- Conc. (% pds): 5 < C <= 10
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-20-21-36-38
- SGH : SGH01 - Expl. 1.4 - Bombe explosant - Division 1.4 - Attention - H204 - P370+P380*P372*P373 - P210*P240*P250*P280 - P401 - P501 - SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - H226 - P303+P361+P353*P370+P378 - P210*P233*P240*P241*P242*P243*P280 - P403+P235

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 -
P302+P352*P321*P333a+P313*P362 - P264*P280 - Irr. oc. 2A - H319 -
P305+P351+P338*P337+P313 - Irr. oc. 2B

• dichlorométhane; chlorure de méthylène - N° Id: 602-004-00-3 - N° CE: 200-838-9 - N° CAS:
75-09-2

Conc. (% pds):80 < C <= 90

- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 •

- SGH : SGH08 - Canc. 2 - Danger pour la santé - Attention - H351 - P308+P313 -
P201*P202*P281 - P405 - P501

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière
ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au
moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la
conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: effets narcotiques
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de
la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à
travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages
réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: L'absorption d'alcool augmente les effets toxiques du produit.
4. 3. Indication des éventuels soins
médicaux immédiats et traitements
particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre, eau pulvérisée.
5. 2. Dangers particuliers résultant de
la substance ou du mélange: Faire attention aux risques d'explosion.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des
appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Un incendie produira une épaisse fumée noire.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS
utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 50°C |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | ???? |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • dichlorométhane; chlorure de méthylène : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 174 |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable

9. 1. 2. Couleur: clair

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non déterminé.

9. 1. 5. Point d'éclair: ininflammable

9. 1. 6. Limites d'explosivité: 0,6 -12 % en volume

9. 1. 7. Densité relative (eau = 1): 1.306

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 4. Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 50 °C
L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion.

10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone...

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Dichlorométhane
CL50/inhalation/ rat = 49000 mg/m3

11. 2. 2. Contact avec la peau: Dichlorométhane
DL50/cutanée/rat = 2000 mg/kg

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Dichlorométhane
irritation des yeux

11. 2. 4. Ingestion: Dichlorométhane
DL50/orale/rat = 2000 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | log pow < 3 |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Air : Le produit s'évapore dans l'atmosphère. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | Dichlorométhane
POISSON : CL50 (96 h) = 193 mg/l (eau douce)
POISSON : CL50 (24 h) = 97 mg/l (eau de mer)
Daphnia magna : CL50-48H = 27 mg/l |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1950 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | AEROSOLS |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: | 2.2 + 6.1 |
| 14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: | 5T |
| 14. 3. 4. Instructions d'emballage: | P204 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié. Etiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Contient 9 % en masse de composants inflammables.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R10 Inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R21 Nocif par contact avec la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R38 Irritant pour la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
H204 Danger d'incendie ou de projection.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
P370 En cas d'incendie:
P380 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
P372 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P373 ?????
P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P240 .????
P250 .????
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P401 Stocker ...
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P378 Utiliser ... pour l'extinction.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
P352 Laver abondamment à l'eau et au savon.
P321 Traitement spécifique
P333a En cas d'irritation cutanée:
P313 Consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P264 Se laver <#x#> soigneusement après manipulation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS DE GLISSEMENT AU PTFE

Version:1

Date de la première édition: 12/07/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

P337 Si l'irritation oculaire persiste:
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P405 Garder sous clef.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 04/05/2005

16. 4. 2. Date de la révision précédente: 12/07/2012

16. 4. 3. Date de révision: 12/07/2012

16. 4. 4. Version: 1

16. 5. Réalisé par: SELD